

## Organisation/ Participation à des réunions d'échanges entre chercheuses et chercheurs dans le cadre de leurs travaux de recherche

### RÈGLEMENT

#### **Informations et consignes à lire impérativement :**

Les demandeuses et demandeurs sont invité.es à se conformer rigoureusement aux indications incluses dans ce formulaire : toutes les rubriques doivent être complétées.

Le dossier peut être introduit **à tout moment de l'année après acceptation de la mission par votre Coordinateur de recherche, Directeur de département ou Directeur-Président de votre Haute Ecole.**

#### Délai d'introduction :

- Pays de l'UE ou pays proches (zone SEPA)<sup>1</sup> : au moins 1 mois avant la date de début de la réunion d'échange.
- Pays hors UE : au moins 2 mois avant la date de début de la réunion d'échange

**Dossier complet à envoyer, sous forme d'un fichier électronique unique, à l'adresse e-mail [mobility@synhera.be](mailto:mobility@synhera.be) à l'attention de Sabine Dossa. Ce dossier comprendra :**

1. Formulaire complété et signé par le demandeur ou la demandeuse.
2. Avis motivé et signé par votre Coordinateur de recherche, Directeur de département ou Directeur-Président de votre Haute Ecole.
3. Document officiel attestant de l'acceptation de la communication, de l'évènement de diffusion et de votre participation.
4. Pour chaque rubrique budgétaire, estimation du prix ou copie des réservations effectuées ou dépenses réalisées.

#### **Gestionnaire SynHERA**

Sabine Dossa :

[dossa.s@synhera.be](mailto:dossa.s@synhera.be)

Tel. : +32 81 41 38 12

---

<sup>1</sup> La liste des pays de l'UE ou pays proches (zone SEPA) est la suivante :

- Pays de l'Union Européenne membres de la zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie,
- Pays de l'Union Européenne hors de la zone euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède,
- Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Monaco et Saint-Marin, Royaume-Uni

## **1. Objet de la subvention :**

Le financement de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) vise à l'internationalisation des Hautes Écoles de la FWB. Celle-ci passe par le développement et le renforcement de partenariats scientifiques notamment grâce à la mobilité des membres de la communauté scientifique des Hautes Écoles.

La subvention vise à financer l'**organisation** ou la **participation** des chercheuses et des chercheurs à des **réunions** qui permettent une rencontre et un échange entre pairs autour de recherches développées dans les établissements d'enseignement supérieur organisés ou subventionnés par la Communauté française.

L'objet principal de la réunion doit consister en la **dissémination et l'échange entre pairs de connaissances issues de la recherche**. A titre complémentaire, la réunion peut poursuivre des objectifs liés à l'enseignement ou la formation.

## **2. Conditions d'éligibilité :**

Tout chercheur membre du personnel<sup>3</sup> d'un Établissement d'Enseignement Supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française, ou tout chercheur financé par le F.R.S.-FNRS qui répondent aux conditions suivantes :

- Le candidat présente une communication<sup>4</sup> lors d'une réunion.
- Le candidat est invité en tant qu'animateur, modérateur ou président de chaire ou de session par les organisateurs de la réunion

La participation à la réunion doit être réalisée **avant le 14 septembre 2023**.

Les réunions peuvent être organisées en présentiel ou en virtuel.

Tous les types formels de communication sont acceptables, en fonction notamment des disciplines scientifiques et des domaines artistiques, du type de recherche (recherche scientifique fondamentale, stratégique ou appliquée et recherche en art) et du public (public de pairs, ou intégrant des usagers ou des citoyens) concernés. Des réunions ne visant pas spécifiquement des retombées pour le participant ne peuvent en aucun cas être soutenues dans le contexte de cet outil de financement. On entend par retombée une amélioration des compétences et capacités cognitives et intellectuelles apportant une plus-value aux différents aspects du métier de chercheur.

Les réunions doivent être destinées principalement à un **public de chercheurs internationaux**, sauf si le caractère national de la réunion se justifie pour des raisons scientifiques, artistiques et/ou liées à l'impact technologique, économique, social et/ou culturel des initiatives de recherche concernées. Par public de chercheurs internationaux, l'on entend des chercheurs actifs dans plusieurs pays, en-dehors de la Belgique.

---

<sup>3</sup> Il doit s'agir d'un chercheur ou un enseignant-chercheur membre d'une Haute Ecole.

<sup>4</sup> Par communication, l'on entend l'exposé fait à un groupe de chercheurs lors d'un congrès, d'un séminaire ou autre réunion, sous forme d'information écrite ou orale.

**Les activités de vulgarisation scientifique, les conférences ou spectacles sans public expert sont exclues du financement.**

Un chercheur ne peut bénéficier que d'un seul financement de ce type, par année civile et par catégorie<sup>5</sup>. Les candidat.es précédemment non retenu.es (ou ceux ou celles dont le séjour a été annulé en raison de la crise sanitaire) sont autorisé.es à représenter une nouvelle candidature selon les présentes règles.

Les candidats doivent avoir la **validation** de leur institution pour la demande de financement. Ils doivent vérifier si leur participation peut être prise en charge également par toute autre subvention. **Si ces critères ne sont pas respectés, la présente candidature sera refusée.**

### **3. Conditions financières**

Le montant forfaitaire octroyé est de 500 EUR si la réunion se déroule dans un pays de l'Union européenne ou pays proches (zone SEPA)<sup>6</sup> ou si la réunion se tient en distanciel, et de 1.500 EUR si la réunion se déroule en dehors du territoire de l'Europe.

Les dépenses éligibles en cas de participation sont les suivantes :

- Les frais d'inscription à la réunion
- Les frais de déplacement
- Les frais de séjour
- Les frais d'obtention du VISA.

Les dépenses éligibles en cas d'organisation sont :

- Les frais de secrétariat et d'interprétariat
- Les frais liés à l'organisation matérielle
- Les frais liés à la réalisation de matériel de promotion
- Les frais liés à la publication d'actes liés à la réunion et en Open Access.

SynHERA dispose pour l'ensemble des Hautes Écoles d'un budget total de 15.000 EUR pour cet appel.

Il est demandé aux candidats de signaler les subventions, de source belge ou étrangère, dont ils seraient bénéficiaires pour le même objet. **Le double financement avec d'autres sources de financements n'est pas autorisé.**

### **4. Justification des demandes**

Les bénéficiaires de ce financement feront parvenir à SynHERA, dans le courant du mois qui suivra la mission, un bref rapport sur leur participation à la réunion ainsi que **toutes les pièces justificatives des dépenses**. L'objet du rapport à remettre est de permettre d'apprécier dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints. **Il ne s'agit donc pas d'un rapport scientifique.**

---

<sup>5</sup> Organisation/Participation à une réunion d'échange en Europe et participation à une réunion d'échange hors de l'Europe

<sup>6</sup> La liste des pays de l'UE ou pays proches (zone SEPA) est la suivante :

- Pays de l'Union Européenne membres de la zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie,
- Pays de l'Union Européenne hors de la zone euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède,

- Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Monaco et Saint-Marin, Royaume-Uni

## 5. Soumission des demandes à SynHERA

Le dossier complet doit être envoyé (un seul PDF) à l'adresse e-mail [mobility@synhera.be](mailto:mobility@synhera.be) à l'attention de Sabine DOSSA.

Le dossier peut être introduit **à tout moment de l'année**. Tout dossier de candidature est composé du (1) formulaire de demande, daté, signé et (2) muni des 3 annexes.